

Marc Martinez
Président de l'ADBU

à

Madame Frédérique Vidal
Ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

Paris, le 24 janvier 2022

Objet : intégration des corps des conservateurs des bibliothèques dans la haute fonction publique

Madame la ministre,

Je prends contact avec vous au sujet de l'intégration des corps des conservateurs des bibliothèques dans les corps de la haute fonction publique à l'heure où est créé l'Institut national du service public. Vous indiquez dans votre réponse au référendum de la cour des comptes le 30 septembre 2021 être favorable à ce que l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques rejoigne en 2022 le « réseau d'écoles dont les élèves suivent le tronc commun de formation » de l'INSP.

Après un concours très sélectif, les conservateurs des bibliothèques suivent une formation de dix-huit mois à l'ENSSIB durant laquelle ils sont formés aux enjeux des politiques publiques et aux exigences des fonctions managériales. Alternant cours théoriques et stages dans les territoires ou établissements au cours de cette scolarité exigeante, cumulant la diversité des parcours et des expertises, les futurs managers qu'ils sont partagent une culture administrative et une méthodologie communes. Une fois en poste, ils assument des fonctions stratégiques pour l'enseignement supérieur et la recherche. Ils travaillent en lien étroit avec les autres cadres supérieurs de la fonction publique, en prise directe avec les réalités territoriales et institutionnelles. Leur cadre d'exercice répond ainsi pleinement aux objectifs définis dans la lettre de mission confiée par le Gouvernement à Jean Bassères en juin 2021.

Aux côtés des administrateurs et des autres cadres supérieurs de la fonction publique, les conservateurs des bibliothèques (ainsi que les conservateurs du patrimoine et les ingénieurs en chef) ont donc, en effet, toute leur place dans le tronc commun du futur INSP.

L'ADBU souhaiterait dans ce cadre voir participer les corps des conservateurs des bibliothèques de la même dynamique que celle dont bénéficient les conservateurs du patrimoine, à savoir : fusion des corps de conservateurs et de conservateurs généraux et création d'un grade de débouché de conservateur général des bibliothèques. La logique voudrait que l'ensemble des corps scientifiques de conservation des fonctions publiques d'État et territoriale soit entraîné dans le même mouvement de réforme statutaire qui a abouti pour les conservateurs du patrimoine à la publication du décret 2021-1765 du 23 décembre 2021. Avec pour objectif la mise en cohérence par le haut des déroulés de carrière et des progressions indiciaires et la valorisation des parcours de carrière des agents exerçant des fonctions comportant un très haut niveau de responsabilité.

L'association se tient naturellement à la disposition de vos services pour échanger plus avant sur la question.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes très-respectueux hommages.

Marc Martinez

Président de l'ADBU

L'ADBU est l'Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation. Dans l'écosystème en transformation de la connaissance et de l'information, l'ADBU porte la vision d'une bibliothèque universitaire (BU) au rôle sociétal fort. L'ADBU s'intéresse aux questions de stratégie et d'évolution de l'information scientifique et technique et ne cesse de questionner, avec ouverture et audace, la place des BU dans la société. L'ADBU lutte contre les idées reçues et réaffirme pleinement le rôle, les missions, l'ambition et les valeurs des bibliothèques universitaires. Lieux de partage et d'expression, d'effervescence des idées, de richesses intellectuelles, d'accomplissement et d'innovation les BU sont les pionnières, au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la diffusion des savoirs numériques et du partage des connaissances. Elles sont un acteur essentiel de la réussite étudiante et de la recherche.